

## Le service Ressources Humaines vous informe sur...



# LA MUTUELLE

Le régime Frais de Santé de Keolis Dijon Mobilités (appelé communément la mutuelle) garantit le remboursement de vos soins de santé en complément des prestations de la Sécurité Sociale.

Ce régime obligatoire est entré en vigueur dans l'entreprise le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par décision unilatérale de l'employeur, dont deux avenants ont été signés le 16 novembre 2011 puis le 08 juillet 2015. Cette obligation ne concerne que les embauches en contrats à durée indéterminée qui ont été effectuées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les agents en contrat à durée indéterminée avant cette date ou en contrat à durée déterminée ont également la possibilité d'y adhérer.

Nous mettons à votre disposition sous « Espace Salariés » - Rubrique « Affichage obligatoire », le dernier avenant à la Décision Unilatérale de l'Employeur relative aux garanties complémentaires de remboursement de frais de santé.

### ■ Comment devenir adhérent ADREA Mutuelle ? \_\_\_\_\_

#### ○ Etape n°1

Si vous avez déjà une complémentaire santé (en dehors d'ADREA Mutuelle), vous devez tout d'abord adresser votre demande de radiation par lettre recommandée avec accusé de réception à votre mutuelle actuelle.

#### ○ Etape n°2

Complétez le bulletin d'adhésion Entreprise en cochant « Adhésion » et en prenant soin de bien noter les ayants droit éventuels et la date d'effet (date de début de votre contrat : toujours le 1<sup>er</sup> d'un mois).

	<b>BULLETIN ADHESION ENTREPRISE</b>
<input type="checkbox"/> ADHESION	<input type="checkbox"/> AJOUT D'UN BENEFICIAIRE
<b>ENTREPRISE</b> N° Groupe : U08036	Nom du groupe : KEOLIS DIJON
<b>GARANTIE</b> Nom de la garantie : CN36	Date Effet : _____
<b>SALARIE</b> <input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	

Ce formulaire est mis à votre disposition sous: « Espace Salariés » - Rubrique « Règlementation, procédures, formulaires RH »

○ **Etape n°3**

Joignez obligatoirement à votre bulletin d'adhésion les justificatifs suivants :

- ✓ Un **RIB** ou un **RIP** pour le versement de vos remboursements
- ✓ Une **attestation de votre Carte Vitale** en cours de validité (pour vous et vos ayants droit le cas échéant)
- ✓ Un **mandat SEPA** pour le prélèvement de la cotisation de vos ayants droit.

Ce document à compléter est disponible sous: « Espace Salariés » - Rubrique « Règlementation, procédures, formulaires RH »

○ **Etape n°4**

Votre dossier est complet : Vous devez le retourner au service Ressources Humaines de l'entreprise.

■ **Comment ajouter un bénéficiaire ADREA Mutuelle ? \_\_\_\_\_**

La procédure pour ajouter un bénéficiaire est identique à celle-ci-dessus, il suffit de compléter et de nous remettre un bulletin d'adhésion en cochant « ajout d'un bénéficiaire ».

**ADREA**  
mutuelle

ADHESION       **AJOUT D'UN BENEFICIAIRE**

**ENTREPRISE**  
N° Groupe : U08036      Nom du groupe : KEOLIS DUJON

**GARANTIE**  
Nom de la garantie : CN36      Date Effet : \_\_\_\_\_

**SALARIE**     Mr     Mme     Mlle

Vous avez la possibilité de demander l'affiliation de :

- **Votre conjoint, concubin, partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS)**, à charge ou non au sens de la Sécurité Sociale, qu'il exerce ou non une activité professionnelle.
- **Vos enfants**, jusqu'au 31 décembre de leur 17<sup>ème</sup> anniversaire, qu'ils soient naturels, adoptifs ou recueillis, à votre charge ou pour lesquels vous versez une pension alimentaire constatée judiciairement ou déduite fiscalement.

Sont assimilés aux enfants, les enfants de 18 à 28 ans (jusqu'au 31 décembre de leur 27<sup>ème</sup> anniversaire), qui :

- ✓ poursuivent leurs études et peuvent le justifier par un certificat de scolarité (s'ils sont âgés de plus de 20 ans, le certificat de scolarité doit porter mention de leur appartenance à un régime de Sécurité Sociale des étudiants).
- ✓ sont en apprentissage ou en formation en alternance ou s'ils sont inscrits à Pôle Emploi à la recherche d'un premier emploi.

Sont assimilés aux enfants, quel que soit leur âge, ceux qui, par suite d'infirmité ou de maladie incurable, sont atteints d'une incapacité permanente d'un taux égal ou supérieur à 80% reconnu au sens de l'article 169 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

### ■ Les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017

REGIME DE FRAIS DE SANTE			
1 ADULTE= 62,19 €		1 ENFANT = 31,09 €	
participation de l'employeur : 31,10 € sur la cotisation du salarié			
	COUT TOTAL	PRÉLEVÉ SUR LA FICHE DE PAIE	PRÉLEVÉ PAR ADREA
1 adulte (le salarié)	31,09 €	31,09 €	0,00 €
1 adulte + 1 enfant	62,18 €	31,09 €	31,09 €
1 adulte + 2 enfants (ou plus)	93,28 €	31,09 €	62,19 €
2 adultes	93,28 €	31,09 €	62,19 €
2 adultes + 1 enfant	124,37 €	31,09 €	93,28 €
2 adultes + 2 enfants (ou plus)	155,47 €	31,09 €	124,38 €

### ■ Des questions relatives aux garanties ?

Le détail des garanties en vigueur au 1er janvier 2017 est consultable sous : « Espace Salariés » - Rubrique « Règlementation, procédures, formulaires RH »

Vous pouvez prendre contact avec ADREA MUTUELLE :

- Par téléphone au



PRIX APPEL LOCAL

○ Dans leurs agences :

✓ **Dijon**

1 place François Rude  
21000 Dijon

Du lundi au vendredi : 9h à 18h30 non stop  
Samedi : 9h à 12h

✓ **Chenôve**

Centre commercial Kennedy  
Boulevard des Valendons  
21300 Chenôve

Mercredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h  
Jeudi : 9h à 12h30  
Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

✓ **Beaune**

3 rue Faubourg Madeleine  
21200 Beaune

Du mardi au vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 18h15  
Samedi : 9h à 12h

✓ **Châtillon sur Seine**

13 rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
21400 Chatillon sur Seine

Du mardi au vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 18h15  
Samedi : 9h à 12h

**Besoin d'un  
complément  
d'information ?**

Vous pouvez contacter **Auriane NICEY** du Service RH :



☎ Par téléphone au 03.80.58.31.33    ✉ Par mail à [auriane.nicey@keolis.com](mailto:auriane.nicey@keolis.com)

✉ Par courrier à l'attention du Service RH,  
KEOLIS DIJON MOBILITES - 49 rue des Ateliers - CS 47380 - 21073 DIJON cedex.

📧 Dans la boîte aux lettres (verte) du Service RH, en Salle de prise de service au CEM.

😊 En vous rendant au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif du CEM, dans le bureau du Pôle Administration du Personnel et Paie.